
Approuvé par le Conseil de la FIP en août 2010 à Lisbonne

Déclaration de principe de la FIP Pratiques pharmaceutiques de collaboration interprofessionnelle

Préambule

En 2009, le Conseil de la pratique pharmaceutique [*Board of Pharmaceutical Practice (BPP)*] de la Fédération Internationale Pharmaceutique (FIP) a créé un Groupe de travail sur les pratiques pharmaceutiques de collaboration interprofessionnelle, et lui a assigné 4 objectifs : définir les pratiques pharmaceutiques de collaboration, avec une attention toute particulière sur les pratiques de collaboration avancée ; mettre en évidence, en s'appuyant sur les études disponibles, l'impact des pharmaciens impliqués dans ce type de pratiques, en matière d'amélioration des soins aux patients et/ou d'économie de la santé ; identifier l'état de développement des pratiques pharmaceutiques de collaboration ; et proposer une vision pour l'avenir des pratiques pharmaceutiques de collaboration à travers le monde. Cette déclaration de principe est fondée sur un Document de Référence¹ développé par la FIP en 2009.

Fédération
Internationale
Pharmaceutique

International
Pharmaceutical
Federation

Introduction

L'arsenal thérapeutique de plus en plus étendu et pointu, à travers les médicaments à prescription médicale obligatoire ou facultative, l'impact de la pharmacogénomique, les exigences de la pharmacoéconomie, la masse toujours plus importante des études et données sur les médicaments et les maladies ainsi que les autres interventions à la disposition de l'équipe soignante, rendent les soins aux patients de plus en plus complexes. De plus, les pénuries en personnel de santé qui se font sentir actuellement à travers le monde pourraient être mieux gérées en s'appuyant sur la polyvalence des personnels et sur la délégation de tâches. Une pratique clinique d'excellence, fondée sur la collaboration entre les professionnels de santé, est un élément clé pour répondre à cette complexité.

Les pratiques pharmaceutiques de collaboration sont définies comme les pratiques cliniques au sein desquelles les pharmaciens collaborent avec d'autres professionnels de santé afin de prendre soin des patients, de leur entourage et du public. Cinq niveaux différents de pratiques pharmaceutiques de collaboration¹ ont été identifiés à travers un ensemble de modèles de par le monde. Le niveau de collaboration entre les pharmaciens et les autres

¹ Document de Référence de la FIP sur la pratique collaborative (2009), www.fip.org/statements



professionnels de santé varie d'un contact minimal à une situation dans laquelle les pharmaciens sont vus et reconnus comme des membres essentiels de l'équipe pluridisciplinaire de soins ayant l'autorité et la responsabilité d'initier et de modifier les traitements médicamenteux. Les pratiques pharmaceutiques de collaboration avancée sont souvent réservées aux praticiens à même de démontrer qu'ils possèdent les compétences requises pour initier et modifier les traitements médicamenteux.

Un aspect important des pratiques pharmaceutiques de collaboration qui les différencie des autres aspects des bonnes pratiques pharmaceutiques est que le pharmacien travaille en collaboration étroite avec d'autres professionnels de santé pour traiter le patient.

L'intégration des pharmaciens au sein de l'équipe soignante sur le modèle collaboratif conduit à une amélioration des résultats obtenus chez les patients. Des preuves tangibles indiquent que les interventions des pharmaciens sur les ordonnances sont cliniquement fondées et sont bien acceptées. On dispose également de preuves solides des bénéfices apportés par les bilans de médication [*Medication Review Services*] où le pharmacien analyse l'intégralité du traitement médicamenteux du patient puis formule des recommandations cliniques appropriées. On dispose de plus en plus de d'études démontrant les bénéfices cliniques et l'acceptabilité forte des patients lorsque les pharmaciens agissent dans le cadre des pratiques pharmaceutiques de collaboration avancée, et que des dispositions légales ou réglementaires autorisent ce rôle. Le nombre de problèmes médicamenteux pouvant être évités est un argument convaincant pour soutenir une approche de l'usage des médicaments fondée sur la collaboration interprofessionnelle dans laquelle le pharmacien est intégré.

État des lieux / contexte

A travers le monde, parallèlement aux progrès considérables dans les domaines des soins de santé et des technologies, le nombre de médicaments disponibles est de plus en plus important. Si cet accès à un plus grand choix de médicaments peut présenter des bénéfices en matière de traitement des maladies, il peut également conduire à un risque accru d'interactions entre deux médicaments, ou entre un médicament et une maladie, à des effets indésirables ou à une non-observance au traitement. La gestion toujours plus compliquée des traitements médicamenteux nécessite une expertise de plus en plus poussée.

Plusieurs problématiques ont contribué à ce que l'efficacité réelle des médicaments ne soit pas à la hauteur de l'efficacité escomptée. C'est précisément dans ce différentiel que résident des opportunités d'amélioration de la santé. Ce différentiel vient en grande partie de systèmes insuffisants



quant à l'usage des médicaments, qui créent des problèmes médicamenteux dont beaucoup pourraient être évités. Des études ont montré que les erreurs à l'origine d'événements indésirables causés par les médicaments se produisaient à toutes les étapes du système, principalement lors de la prescription et lors de l'administration des médicaments. Afin d'améliorer les bénéfices des médicaments, tous ceux qui jouent un rôle dans le système doivent travailler en collaboration, pour identifier, prévenir, résoudre et signaler les problèmes médicamenteux. En outre, une communication plus claire avec le patient et l'équipe soignante l'entourant est plus que jamais nécessaire.

Les pharmaciens font partie des professionnels de santé les plus accessibles, et en utilisant pleinement leur formation clinique, les soins seront améliorés. Les pharmaciens possèdent une expertise tout particulière en matière d'usage des médicaments. Bien que la formation varie d'une région du monde à l'autre, le cursus en pharmacie clinique inclut généralement beaucoup plus d'heures dédiées aux médicaments que dans le cursus de n'importe quel autre professionnel de santé. Disposant à la fois de cette expertise et de compétences étendues, la contribution des pharmaciens au travail de l'équipe soignante est importante, aussi bien pour optimiser les traitements que pour prévenir les problèmes médicamenteux. La profession pharmaceutique est la seule à posséder un tel niveau de connaissance et de compétences sur l'intégralité des médicaments disponibles, y compris sur les diverses formulations et les divers produits. Les pharmaciens disposent souvent d'outils pertinents pour aider à identifier et prévenir les problèmes d'origine médicamenteuse. Les pharmaciens renforcent également les actions préventives dans le domaine de la santé et l'adhésion au traitement médicamenteux.

La complexité croissante des soins exige une approche pluridisciplinaire, qui intègre l'expertise des différentes disciplines afin d'optimiser les résultats chez les patients. Des pénuries avérées ou à venir en professionnels de santé sont constatées dans de nombreux pays. Ce déficit constitue une crise pour le secteur des soins de santé, et on s'attend à une dégradation de la situation avant de la voir s'améliorer. D'autres facteurs dans le paysage des soins de santé appuient le bien-fondé d'un élargissement des services offerts par les pharmaciens.

La plus grande complexité des soins de santé, les maladies complexes qui affectent les patients, la sophistication croissante des traitements médicamenteux, et le manque croissant de professionnels de santé, sont autant d'arguments qui soulignent la nécessité et l'intérêt d'intégrer les pharmaciens, qui sont accessibles et experts dans le domaine des médicaments, dans un modèle de pratiques pharmaceutiques de collaboration interprofessionnelle.



Face à ce constat, la FIP recommande :

- Que les pratiques pharmaceutiques de collaboration soient promues à travers le monde.
- Que chaque pays développe une approche visant à préparer ses pharmaciens et ses systèmes de soins de santé aux pratiques pharmaceutiques de collaboration, avec comme objectif de progresser à travers les divers niveaux définis, pour parvenir, si possible, aux pratiques pharmaceutiques de collaboration avancée.
- Que chaque pays utilise le modèle le plus adapté à leur situation pour mettre en place aussi efficacement que possible les pratiques pharmaceutiques de collaboration.
- Que chaque pays réexamine régulièrement le développement et le soutien apporté aux pratiques pharmaceutiques de collaboration, puisqu'il s'agit d'un processus dynamique, qui évolue dans le temps.
- Que toutes les organisations nationales de professionnels de santé travaillent ensemble pour développer un modèle des pratiques pharmaceutiques de collaboration adapté au système de santé de leur pays.
- Que les organisations membres de la FIP développent une stratégie pour mettre en place les pratiques pharmaceutiques de collaboration dans les plus brefs délais et pour encourager les pharmaciens à atteindre les niveaux les plus élevés des pratiques pharmaceutiques de collaboration.

Parmi les éléments clés de cette stratégie, on peut citer :

- L'accès approprié aux dossiers médicaux des patients
- Une communication entre les pharmaciens et les autres professionnels de santé
- La recherche basée sur des preuves
- La compétence des pharmaciens
- L'Assurance qualité
- Un cadre réglementaire approprié
- Un modèle économique viable

Déclaration de principe de la FIP

Pratiques pharmaceutiques de collaboration interprofessionnelle



- Que les gouvernements et les organismes payeurs dans le secteur des soins de santé prennent en compte les bénéfices des pratiques pharmaceutiques de collaboration, tant pour les patients que pour les systèmes de soins de santé, et mettent à disposition les ressources suffisantes et la législation nécessaire pour soutenir ces pratiques.
- Que les gouvernements intègrent les pratiques pharmaceutiques de collaboration dans les réformes telles que mentionnées dans le Rapport sur la Santé dans le monde publié en 2008 par l'OMS.

Cette déclaration a été préparée à partir du document de référence de la FIP sur la pratique collaborative (2009) www.fip.org

Date d'adoption	:	2010
Révision de la déclaration prévue en	:	2014
Déclaration proposée par:	:	Le Conseil de la pratique pharmaceutique de la FIP [<i>Board of Pharmaceutical Practice (BPP)</i>]
Cette déclaration remplace les déclarations suivantes :	:	Aucune
Pour faire référence à cette Déclaration:	:	Déclaration de principe de la FIP sur les Pratiques pharmaceutiques de collaboration interprofessionnelle. FIP, 2010. Disponible sur : http://www.fip.org/statements
Cette déclaration se réfère aux déclarations de la FIP suivantes :	:	<i>FIP Reference Document on Collaborative Practice</i> [Document de référence de la FIP sur la pratique collaborative]. FIP, 2009. Disponible en anglais sur : http://www.fip.org/statements

Fédération
Internationale
Pharmaceutique

International
Pharmaceutical
Federation